

ÉTATS FINANCIERS
Pour
L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
Pour l'exercice clos le
31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut canadien des urbanistes (l'Institut), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états de l'évolution de l'actif net, des opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Retraitement de chiffres correspondants

Nous attirons l'attention sur la note 12 des états financiers, qui décrit le retraitement de certains chiffres correspondants pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les chiffres correspondants ont été retraités afin de comptabiliser les créances au titre des cotisations et les produits différés correspondants, pour les montants perçus par certains organismes provinciaux au nom de l'Institut avant la clôture de l'exercice et qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Autre point

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers en date du 6 mai 2025.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Ces autres informations comprennent les informations figurant dans le rapport annuel, à l'exception des états financiers et du rapport de l'auditeur qui les concerne.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si celles-ci présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux informations dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives.

Le rapport annuel devrait nous être communiqué après la date du rapport de l'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons qu'elles contiennent une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 7 mai 2026.

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u> (note 12)
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 746 316 \$	2 042 619 \$
Placements à court terme (note 4)	798 108	968 217
Débiteurs (notes 8 et 12)	1 805 924	1 297 493
Sommes à recevoir de l'État	-	7 711
Frais payés d'avance	<u>254 731</u>	<u>243 068</u>
	4 605 079	4 559 108
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	35 952	41 398
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	<u>83 140</u>	<u>142 690</u>
	<u>4 724 171 \$</u>	<u>4 743 196 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (notes 8 et 11)	228 360 \$	283 573 \$
Revenus reportés (note 12)	1 794 001	1 385 034
Apports reportés (note 7)	41 250	-
Sommes dues à l'État	<u>7 525</u>	<u>-</u>
	<u>2 071 136</u>	<u>1 668 607</u>
ACTIF NET		
Excédent non grevé d'affectation (note 9)	-	1 263 764
Fonds non grevé d'affectation - réserve opérationnelle	2 014 309	1 324 002
Fonds grevé d'affectation d'origine interne - réserve d'opportunité	502 143	386 823
- réserve légale	<u>136 583</u>	<u>100 000</u>
	<u>2 653 035</u>	<u>3 074 589</u>
	<u>4 724 171 \$</u>	<u>4 743 196 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration:

Lesley Cabatt

..... Administrateur

..... Administrateur

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025				
	<u>Excédent non grevé d'affectation</u>	<u>Réserve opérationnelle</u>	<u>Réserve d'opportunité</u>	<u>Réserve légale</u>	<u>Total</u>
Solde, début de l'exercice	1 263 764 \$	1 324 002 \$	386 823 \$	100 000 \$	3 074 589 \$
Revenus (dépenses) total(es)	(421 554)	-	-	-	(421 554)
Transfert aux réserves grevées d'affectation d'origine interne (note 9)	<u>(842 210)</u>	<u>690 307</u>	<u>115 320</u>	<u>36 583</u>	<u>-</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>2 014 309</u> \$	<u>502 143</u> \$	<u>136 583</u> \$	<u>2 653 035</u> \$

	2024				
	<u>Excédent non grevé d'affectation</u>	<u>Réserve opérationnelle</u>	<u>Réserve d'opportunité</u>	<u>Réserve légale</u>	<u>Total</u>
Solde, début de l'exercice	1 640 424 \$	1 042 170 \$	297 615 \$	100 000 \$	3 080 209 \$
Revenus (dépenses) total(es)	(5 620)	-	-	-	(5 620)
Transfert aux réserves grevées d'affectation d'origine interne (note 9)	<u>(371 040)</u>	<u>281 832</u>	<u>89 208</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>1 263 764</u> \$	<u>1 324 002</u> \$	<u>386 823</u> \$	<u>100 000</u> \$	<u>3 074 589</u> \$

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
ÉTAT DES OPÉRATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
REVENU		
Frais d'abonnement	1 876 490 \$	1 744 410 \$
Conférence annuelle	1 366 826	814 836
Services aux membres	245 524	300 638
Revenu de placements	<u>87 143</u>	<u>35 453</u>
	<u>3 575 983</u>	<u>2 895 337</u>
DÉPENSES		
Dépenses administratives	1 966 071	1 705 171
Amortissement	68 950	68 561
Conférence annuelle	1 229 189	641 111
Créances irrécouvrables	-	1 911
Communications	35 590	28 815
Gouvernance	190 268	176 824
Services aux membres	242 592	228 674
Projets nationaux	210 724	112 909
Relations stratégiques	<u>76 664</u>	<u>54 149</u>
	<u>4 020 048</u>	<u>3 018 126</u>
DÉPENSE NETTE AVANT GAINS NON RÉALISÉS SUR PLACEMENTS	(444 065)	(122 788)
GAINS NON RÉALISÉS SUR PLACEMENTS	<u>22 511</u>	<u>117 168</u>
DÉPENSE NETTE	<u>(421 554) \$</u>	<u>(5 620) \$</u>

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u> (note 12)
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES (UTILISÉS PAR LES)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Dépense nette	(421 554) \$	(5 620) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement	68 950	68 561
Intérêt courus sur CPG	(6 750)	(21 329)
Variation de juste valeur marchande sur placements à court terme	<u>(22 511)</u>	<u>(38 111)</u>
	<u>(381 865)</u>	<u>3 501</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(508 431)	(872 846)
Sommes à recevoir de l'État	7 711	(7 711)
Frais payés d'avance	(11 663)	(139 294)
Créditeurs et frais courus	(55 213)	72 359
Revenus reportés	408 967	713 137
Apports reportés	41 250	-
Sommes dues à l'État	<u>7 525</u>	<u>(52 858)</u>
	<u>(491 719)</u>	<u>(283 712)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la vente et échéance de placements	230 715	640 782
Achat de placements	(31 345)	(413 890)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 954)	(7 718)
Acquisition d'actifs incorporels	<u>-</u>	<u>(3 340)</u>
	<u>195 416</u>	<u>215 834</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements à une entité liée	<u>-</u>	<u>(205)</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(296 303)	(68 083)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 042 619</u>	<u>2 110 702</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 746 316</u> \$	<u>2 042 619</u> \$
<hr/>		
L'ENCAISSE EST COMPOSÉE DE :		
Encaisse	709 521 \$	603 555 \$
CPG et autres montants de courtage	<u>1 036 795</u>	<u>1 439 064</u>
	<u>1 746 316</u> \$	<u>2 042 619</u> \$

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

1. NATURE DES OPÉRATIONS

L'Institut canadien des urbanistes (« ICU » ou « l'Institut ») est une organisation sans but lucratif constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'Institut a été prorogé en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, le jour du 5 septembre 2014. L'Institut est un organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et en tant que telle, est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre d'une profession d'urbaniste professionnelle active et en constante évolution, l'Institut s'engage dans de diverses activités notamment le développement des programmes, produits et services que les membres ont besoin et auxquels ils attribuent une grande valeur; le développement des postes de politique public soutenu par des campagnes de plaidoyer et des partenariats; et, la communication et la promotion de la profession, des programmes et des services offerts par l'Institut, ainsi que le plaidoyer au niveau national et international.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de comptabilité

Les méthodes comptables de l'Institut sont en ligne avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Constatation des revenus

L'Institut applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports grevés d'affectation sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non grevés d'affectation sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les frais d'abonnement des membres sont constatés à titre de revenus au cours de la période à laquelle ils se rapportent et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais des conférences annuelles sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'année durant laquelle la conférence a lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assuré.

Les revenus de placement représentent les revenus d'intérêts et les revenus de dividendes. Les revenus de placement sont comptabilisés comme revenus lorsqu'ils sont gagnés, que leur montant est déterminable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les services aux membres sont comptabilisés en tant que produits lorsque le service connexe est rendu, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord existant et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les revenus reportés représentent les frais d'abonnement des membres et les frais des conférences reçus ou à recevoir dans la période en cours qui sont liés à la période suivante.

Encaisse et équivalents d'encaisse

La politique de l'Institut est de divulguer les soldes bancaires net des encours en encaisse et équivalents d'encaisse. L'encaisse et équivalents d'encaisse comprend les montants figurant dans des comptes d'épargne à intérêt élevé détenus dans les comptes de courtage de l'Institut et les certificats de placements garantis qui sont remboursables dans un délai de 12 mois.

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et est fourni sur la méthode et les durées comme suit:

Équipement d'ordinateur	5 ans - base linéaire
Équipement de bureau	10 ans - base linéaire
Améliorations locatives	Durée du contrat de location - base linéaire

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est comptabilisé en charge une fois que l'actif est prêt à être utilisé. Le MPower AMS et le site web de l'Institut sont amortis sur la base linéaire sur une période de cinq ans.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Institut comprennent l'encaisse et les équivalents d'encaisse, les placements à court terme, les débiteurs, les créditeurs et les frais courus.

L'Institut évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur.

L'Institut mesure par la suite ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements temporaires qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des opérations.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et équivalents d'encaisse et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et les frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. Le montant de la dépréciation est ensuite comptabilisé dans les dépenses nettes. La moins-value déjà comptabilisée pourra être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déclarée à la date de reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est constaté dans les dépenses nettes.

Coûts de transaction

L'Institut reconnaît ses coûts de transaction de l'actif net dans la période où ils sont engagés. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur origine, émission ou hypothèse.

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, requiert que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et dépenses au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements appropriés sont apportés aux produits de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations dans les états financiers comprennent la recouvrabilité des débiteurs, la détermination des créditeurs et frais courus, ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Institut est exposé et ses politiques de gestion de ces risques sont les suivants :

Risque de crédit

L'Institut est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières. L'exposition maximale de l'Institut au risque de crédit correspond à la somme de la valeur comptable de son encaisse, de ses placements à court terme et de ses débiteurs. L'encaisse et les placements à court terme de l'Institut sont détenus auprès d'une banque à charte canadienne ; par conséquent, la direction estime que le risque de perte sur ces éléments est minime.

Les débiteurs de l'Institut font l'objet d'une gestion et d'une analyse continues. Par conséquent, le risque de créances irrécouvrables n'est pas jugé significatif. La direction estime que le risque de crédit lié aux débiteurs de l'Institut est limité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne puisse pas rencontrer une demande d'encaisse ou financer ses obligations quand elles sont exigibles.

L'Institut gère le risque de liquidité en surveillant ses prévisions de flux de trésorerie et passifs financiers de façon continue.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix-autre.

i) Risque de taux de change

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change des devises étrangères.

L'Institut n'est pas sujet au risque de taux de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Institut est sujet au risque de taux d'intérêt sur ses placements à revenu fixe et ses CPG. Toutefois, la direction estime que cette exposition au risque est faible.

iii) Risque de prix-autre

Le risque de prix-autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie à être tirés des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux tirés des risques de taux de change ou de taux d'intérêt), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou bien encore à des facteurs affectant tous les instruments similaires échangés sur le marché.

L'Institut est sujet au risque de prix-autre par le biais de ses placements dans des actions cotées. Il gère ce risque en détenant un fonds équilibré composé d'un large éventail de placements.

Changements de risques

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les niveaux d'exposition au risque de l'Institut depuis l'exercice précédent.

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme se composent de ce qui suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Capitaux propres	263 456 \$	260 323 \$
Fonds communs de placement	199 132	183 007
Revenu fixe	<u>335 520</u>	<u>524 887</u>
	<u>798 108 \$</u>	<u>968 217 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
Équipement d'ordinateur	76 707 \$	64 261 \$	72 753 \$	58 756 \$
Équipement de bureau	99 630	76 586	99 630	72 922
Améliorations locatives	<u>61 005</u>	<u>60 543</u>	<u>61 005</u>	<u>60 312</u>
	237 342	<u>201 390 \$</u>	233 388	<u>191 990 \$</u>
Amortissement cumulé	<u>201 390</u>		<u>191 990</u>	
	<u>35 952 \$</u>		<u>41 398 \$</u>	

6. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels se composent des éléments suivants :

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
Site web de l'Institut	117 950 \$	70 770 \$	117 950 \$	47 180 \$
MPower AMS	<u>179 800</u>	<u>143 840</u>	<u>179 800</u>	<u>107 880</u>
	297 750	<u>214 610 \$</u>	297 750	<u>155 060 \$</u>
Amortissement cumulé	<u>214 610</u>		<u>155 060</u>	
	<u>83 140 \$</u>		<u>142 690 \$</u>	

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés se composent des éléments suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début de l'exercice	-	-
Fonds reçus au courant de l'exercice	<u>41 250</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>41 250 \$</u>	<u>- \$</u>

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, les membres de l'Institut ont versé un don de 67 000 \$ au Fonds en fidéicommiss pour étudiants en urbanisme et aménagement de l'institut canadien des urbanistes (FFEUA-ICU) (2024 - 46 000 \$), ont payés des dépenses pour FFEUA-ICU d'un montant de 36 146 \$ (2024 - 6 810 \$), et ont facturé des heures de bénévolat d'une valeur de néant \$ (2024 - 1 397 \$). À la fin de l'exercice, un montant de 36 146 \$ dû par le FFEUA-ICU est inclus dans les débiteurs (2024 - 40 587 \$ dus au FFEUA-ICU inclus dans les créditeurs et frais courus). Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à leur valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Le Comité consultatif sur les normes (le « SAC ») est un organe conjoint d'élaboration des politiques qui a été créé en 2024 pour reprendre les responsabilités précédemment assumées par le Comité des normes professionnelles de la profession de l'urbanisme du Canada (le « SC »). L'Institut désigne un membre au sein du SAC qui n'est pas déjà membre du conseil d'administration. La contribution financière de l'Institut au SAC consiste à couvrir 25 % des dépenses engagées par le comité, les 75 % restants étant pris en charge par l'Association des instituts provinciaux et territoriaux (l'« AIPT ») dans le cadre des ententes de service signées.

9. RÉSERVES NON GREVÉES D'AFFECTATION ET GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'Institut maintient diverses réserves décrites ci-dessous.

L'excédent non grevé d'affectation représente le résultat d'exploitation. La totalité des dépenses nettes sont initialement affectées à cette réserve.

La réserve opérationnelle est une réserve grevée d'affectation d'origine interne, destinée à protéger l'organisation contre événements extraordinaires grâce à un financement interne pour des situations telles qu'une augmentation soudaine des dépenses, les dépenses ponctuelles non budgétées et les événements imprévus. La réserve est financée par excédent non affecté en se basant sur un montant indicatif correspondant à 12 mois des frais d'exploitation réels de l'année précédente, corrigés des éléments exceptionnels. En outre, le conseil d'administration peut ordonner qu'une source spécifique de revenus soit mis de côté pour ce fonds.

La réserve d'opportunité est une réserve grevée d'affectation d'origine interne destinée à fournir à l'Institut la flexibilité pour poursuivre une opportunité ou un besoin qui fait avancer la mission de l'Institut. La réserve est également conçue comme une source de fonds internes pour le renforcement des capacités organisationnelles telles que la formation du personnel, les études de marché ou les investissements dans les infrastructures qui renforceront les capacités à long terme. Le montant indicatif de la réserve correspond à six mois de masse salariale moyenne, calculée à partir du budget salarial approuvé par le conseil d'administration.

La réserve légale est une réserve grevée d'affectation d'origine interne établie pour atténuer le passif éventuel associés à un litige, à la défense ou à la représentation de l'Institut dans toute action en justice importante ou litige, hors frais juridiques opérationnels normaux. Sauf instruction contraire du conseil d'administration, significatif est défini comme ayant ou susceptible d'avoir une influence ou un effet égal ou supérieur à cinq pour cent de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année précédente, tel qu'indiqué dans les états financiers annuels. Le montant indicatif de la réserve est fixé à 200 000 \$ et est ajusté périodiquement, si nécessaire, par le conseil d'administration en fonction de l'inflation et de l'évolution du portefeuille de risques de l'Institut.

La réserve d'opportunité et la réserve légale sont toutes deux financées par des désignations spéciales faites par le conseil d'administration de l'excédent non grevé d'affectation.

INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

10. ENGAGEMENTS

L'Institut s'est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation de cinq ans pour la location de bureaux jusqu'en novembre 2027. Les paiements minimaux annuels exigibles en vertu d'un contrat de location pour les deux prochaines années sont indiqués dans le tableau ci-dessous. En outre, l'Institut est responsable de sa part des coûts d'exploitation annuels qui s'élèvent à environ 54 694 \$ par an.

2026	42 630 \$
2027	39 078

11. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, l'Institut disposait d'une carte de crédit VISA Business d'un montant maximal de 57 500 \$ (2024 - 37 500 \$). Au 31 décembre 2025, 12 979 \$ (2024 - 10 081 \$) étaient impayés au titre de cette facilité et inclus dans les crédettes et frais courus dans l'état de la situation financière.

12. RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Au cours de l'exercice, l'Institut a constaté que les cotisations perçues en son nom par certaines provinces avaient bien été encaissées au cours de l'exercice, mais n'avaient été comptabilisées ni en revenus différés ni en débiteurs envers l'organisme provincial. En conséquence, les chiffres comparatifs ont été retraités comme suit :

	2024 comme indiqué <u>précédemment</u>	<u>Ajustement</u>	2024 tel que <u>retraité</u>
<u>État de la situation financière</u>			
Débiteurs	362 747 \$	934 746 \$	1 297 493 \$
Revenus reportés	450 288	934 746	1 385 034
<u>État des flux de trésorerie</u>			
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :			
Débiteurs	61 900	(934 746)	(872 846)
Revenus reportés	(221 609)	934 746	713 137